

Direction de la Santé publique
Pôle Santé environnement

DECISION N° DSP-SE-2022-02-15
Ouvrant un appel à candidature pour la délivrance des agréments
en matière d'hygiène publique des hydrogéologues

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DROCHE à compter du 15 juillet 2020,

VU les articles L 1321-2, R1321-14 du code de santé publique,

VU l'arrêté du 15 mars 2011, modifié par l'arrêté du 21 décembre 2015, relatif aux modalités d'agrément de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique,

VU la décision n°2017-07-11 du 30 mai 2017 portant établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique dans les départements de la région Normandie et désignation des coordonnateurs et suppléants départementaux,

DECIDE

Article 1 : Est déclaré ouvert à compter du lundi 14 mars 2022, l'appel à candidature en vue de l'établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique dans les cinq départements de la région Normandie.

Article 2 : Les dossiers de demande d'agrément sont à télécharger sur le site internet de l'ARS : <http://www.ars.normandie.sante.fr>.

Article 3 : Les dossiers de demande d'agrément (acte de candidature et dossier d'information dûment complétés) doivent être adressés avant le lundi 16 mai inclus :

- Par voie électronique (document signé par le candidat puis numérisé avant envoi) à beatrice.soisnard@ars.sante.fr et ars-normandie-sante-environnement@ars.sante.fr.
Un accusé de réception sera envoyé par la même voie au candidat.

OU

- Par courrier recommandé en double exemplaire avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS NORMANDIE
Direction de la Santé publique - Pôle Santé environnement –
A l'attention de Madame SOISNARD
Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - 14050 CAEN Cedex 4

Article 4 : La Directrice de la santé publique de l'agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de chaque département de la région Normandie.

Fait à Caen, le 15 février 2022

P. Le Directeur général,
La Directrice de la santé publique



Nathalie VIARD